

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE



## Plan Local d'Urbanisme Annexes sanitaires



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CELINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
07.1	10/10/2015	Du 01/04/2016 au 02/05/2016	18/07/2016



<b>I.</b>	<b>Le réseau d'eau potable</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>La défense incendie</b>	<b>7</b>
<b>III.</b>	<b>L'assainissement collectif</b>	<b>9</b>
<b>IV.</b>	<b>L'assainissement autonome</b>	<b>10</b>
<b>V.</b>	<b>Ordures ménagères et déchèterie</b>	<b>12</b>

---

## I. Le réseau d'eau potable

---

La desserte en eau potable de la commune est gérée par deux structures distinctes : le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) pour la partie haute (plateau) et la société Cholton pour la partie basse (coteau et plaine).

### **Le SIEMLY**

#### **Le syndicat :**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais regroupe 74 communes dont St-Cyr-sur-le-Rhône. Il dessert 72 639 habitants (recensement INSEE 2011) sur deux départements (Rhône et Loire).

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat jusqu'en 2022.

#### **La ressource et le réseau :**

L'eau potable distribuée provient à la fois de ressources propres et d'importations. En 2013, plus de 99% de l'eau distribuée provenait de ressources propres au syndicat (5 166 492 m<sup>3</sup>).

Le syndicat comptait en 2013, 31 747 abonnements, dont 19 abonnements non domestiques. Quant à la commune de St-Cyr-sur-le-Rhône, 341 abonnements sont comptés en 2013.

L'eau est prélevée dans la zone de captage de Grigny – Ile du Grand Gravier sur la rive droite du Rhône. 8 puits de captage de 200m<sup>3</sup>/h chacun permettent l'alimentation du territoire du syndicat.

L'eau est acheminée par deux canalisations jusqu'aux deux réservoirs de Sainte-Catherine. Des stations de pompes assurent la desserte vers les secteurs les plus élevés ou l'eau est distribuée gravitairement.

Le réseau comporte :

- 2400 km de canalisations
- 21 stations de pompage
- 56 réservoirs
- 525 réducteurs de pression
- 2364 poteaux incendie

### **La qualité de l'eau :**

Paramètres	Valeur réglementaire	Résultat
Bactériologie	0 germe/100 ml	100% conforme
Nitrates	50 mg/l	Entre 12,5 et 23 mg/l (conforme)
Pesticides	0,1 µg/l	Conforme
Dureté	Pas de valeur	Eau calcaire (24°F)
Trihalomethanes	100 µg/l	Entre 11 et 18 µg/l (conforme)
Fluor	1,5 mg/l	0,1 mg/l (conforme)
Autres paramètres		Conforme

En 2013, l'eau distribuée à St-Cyr-sur-le-Rhône et plus généralement dans le SIEMLY présente une bonne qualité bactériologique.

### **Cholton**

#### **Le contrat :**

Une partie du service de distribution d'eau potable de la commune est déléguée à l'entreprise Cholton. Dans le cadre de son contrat, Cholton assure la gestion et la continuité du service public, l'exploitation du service (dont notamment l'entretien et la surveillance des installations), la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire, les relations avec les usagers du service, la mise à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service.

La durée du contrat est de 6 ans. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2009 et arrivera à échéance le 31 mars 2016.

#### **La ressource et le réseau :**

Les eaux distribuées sur le réseau d'alimentation de la commune proviennent de pompages situés dans la nappe alluviale du Rhône, par l'intermédiaire de deux puits forés au lieu-dit La Traille sur la commune d'Ampuis. L'eau ainsi achetée à la commune d'Ampuis est pompée par la station de pompage située chemin de Montlis, et dirigée vers le réservoir de Planèze, route de Grisard. A partir du réservoir, l'eau est distribuée gravitairement aux abonnés de ce secteur de la commune.

Le linéaire de canalisations géré par l'entreprise Cholton est de 6 200 ml et se décompose de la manière suivante :

<b>Conduites Fonte</b>	<b>Linéaire</b>
DN 600 mm	970 ml
DN 80 mm	1 480 ml
DN 100 mm	3 303 ml
<b>TOTAL</b>	<b>5 480 ml</b>
<b>Conduites PeHD / PVC</b>	<b>Linéaire</b>
DN 40 mm	720 ml

En 2013, 30 407 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été achetés à Ampuis, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2012.

17 156 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés, soit 56% du volume mis en distribution.

Par ailleurs, les besoins en eau du service (purges,...) et les pertes représentent respectivement 2 512 m<sup>3</sup> et 10 739 m<sup>3</sup>.

Le rendement du réseau d'élève alors à 64,7%, ce qui n'est pas conforme à l'objectif fixé par la réglementation qui est de 66,7%.

En termes de consommation, les abonnés ont, en 2013, consommé en moyenne 107,7 m<sup>3</sup>. Cette consommation est en diminution (122 m<sup>3</sup> en 2011), notamment grâce aux meilleurs comportements de consommation (économie).

**La qualité de l'eau :**

Paramètres	Valeur réglementaire	Résultat
Bactériologie	0 germe/100 ml	100% conforme
Nitrates	50 mg/l	11 mg/l (conforme)
Pesticides	0,1 µg/l	Aucune trace (Conforme)
Dureté	Pas de valeur	Eau calcaire (27,4°F)
Trihalomethanes	100 µg/l	9 µg/l (conforme)
Fluor	1,5 mg/l	0,2 mg/l (conforme)
Autres paramètres		Conforme

## II. La défense incendie

La circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 évoque 3 principes de base pour lutter contre un risque moyen :

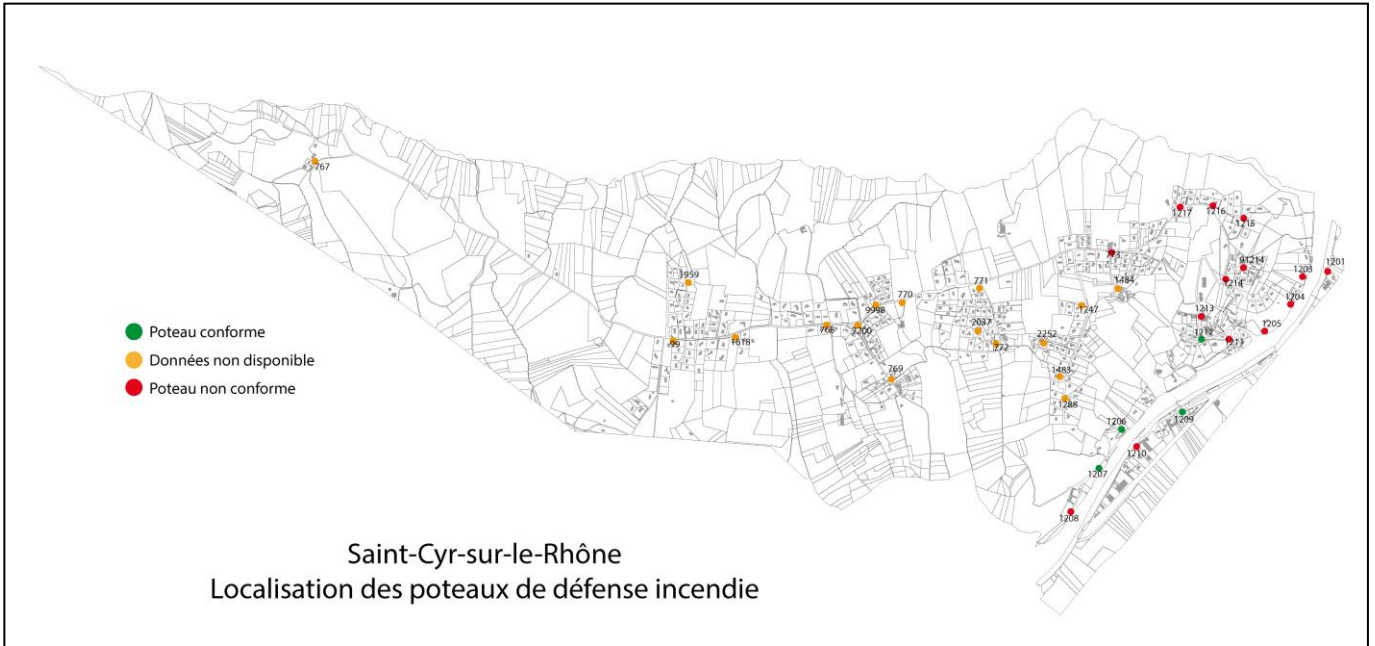
- le débit nominal d'un engin de lutte contre l'incendie est de 60 m<sup>3</sup>
- la durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen est évaluée à 2 heures
- la distance entre le projet et l'hydrant est inférieure à 200 mètres

Il en résulte que les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m<sup>3</sup>.

Le réseau doit être en mesure d'assurer les débits et la pression nécessaires (1 bar).

La défense incendie de la commune est assurée par 34 poteaux incendie. La dernière campagne de mesure réalisée en juillet 2015 a permis de relever la non-conformité de nombreux poteaux. Seuls 4 poteaux s'avèrent conformes à la réglementation (débit de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2h). Par ailleurs, sur 34 poteaux, 17 n'ont pas de mesure suffisante pour connaître leur conformité.

N°	Lieudits	Ø	Débit (m <sup>3</sup> /h)	Pression Dynamique (bars)	Pression Statique (bars)	Conformité
1201	Pont SNCF Chemin de la Chapuisse	70	45	NC	NC	
1203	N°472 Chemin de la Chapuisse	80	23	1	12,5	
1204	N°560 Chemin de la Chapuisse	80	22	1	12,5	
1205	Chemin de la Chapuisse	80	22	1	12	
1206	N°90 Chemin de Montlis	100	90	NC	NC	
1207	N°439 Chemin de Montlis	100	60	1.4	13.5	
1208	Château de Montlis	100	40	NC	NC	
1209	N°117 Chemin de Cumelle	100	75	NC	NC	
1210	N° 393 Chemin de Cumelle	100	35	1	14.5	
1211	N°815 Route du Grisard	100	28	1	10.7	
1212	Arrêt de bus ancienne Mairie	70	75	NC	NC	
1213	Place de l'église	100	40	1	8	
1414	Début Chemin de la Croix Joly	80	16	1	5.4	
1214 bis	Lotissement « le pré aux biches »	100	NC	NC	NC	
1215	N°214 chemin de Planèze	100	19	1	2.5	
1216	N°1868 chemin du Grisard	100	50	NC	NC	
1217	N°1988 route du Grisard	70	20	NC	NC	
15773	N°2392 route du Grisard	70	20	NC	NC	
151247	Les Chanavaries Partie haute	70	NC	NC	NC	
151483	Les Chanavaries à l'entrée	70	NC	NC	NC	
151484	Le Remilly	70	NC	NC	NC	
151288	Les Chanavaries Partie basse	70	NC	NC	NC	
2252	Lotissement « le Clos Malataverne »	100	NC	NC	NC	
767	La Madinière	NC	NC	NC	NC	
768	La Plany	NC	NC	NC	NC	
769	La Servonnière	NC	NC	NC	NC	
770	La Petite Servonnière	NC	NC	NC	NC	
771	Le Mont	NC	NC	NC	NC	
772	Le Mont (vers Margarit)	NC	NC	NC	NC	
1618	Le Lacat (vers Romatif)	NC	NC	NC	NC	
1959	Lotissement « les Pinodières » (chemin des Saunières)	NC	NC	NC	NC	
2037	Lotissement « le Mont »	NC	NC	NC	NC	
2200	La Servonnière	NC	NC	NC	NC	
2205	Lotissement « les Bruyères »	NC	NC	NC	NC	
4233	Lotissement « les Cerisiers »	NC	NC	NC	NC	





### III. L'assainissement collectif

---

Le réseau d'assainissement de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône est de type séparatif.

Il se compose d'un réseau d'eaux pluviales de 2,5 km, d'un réseau d'eaux usées de 11 km, d'un déversoir d'orage classé dans la nomenclature du décret du 29 mars 1993 à la rubrique 5-2-2 et d'un poste de refoulement.

405 abonnés étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif en 2014 pour un volume total rejeté de 42 597 m<sup>3</sup>.

Le déversoir d'orage (D.O) est situé à proximité du poste de refoulement Chemin de Montlis. Actuellement, ce déversoir d'orage n'écête pas les effluents en temps de pluie. Les volumes déversés et le nombre annuel moyen de déversements sont nuls.

Les effluents collectés par le réseau d'eaux usées sont dirigés vers la station intercommunale gérée par le Syndicat mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise (SYSTEPUR).

#### **La STEP intercommunale de SYSTEPUR**

D'une capacité de 65 000 EH, elle est composée d'une succession d'ouvrages, qui extraient au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux. Un décanteur lamellaire retient les matières en suspension par décantation. Un procédé à l'aide de bactéries et d'oxygène traite la pollution particulaire et dissoute biodégradable. L'ensemble des éléments retenus forme des « boues » qui sont déshydratées avant d'être valorisées, après analyse, en compostage.

Depuis 2010, la station est dotée d'un traitement spécifique des graisses et des matières de vidange (fosses septiques des particuliers) afin d'améliorer le traitement des eaux.

Ses capacités actuelles sont :

65 000 EH	18 000 m <sup>3</sup> /jour	3 000 m <sup>3</sup> /h	3 900 kg DBO5/jour	8 640 kg DCO/jour	3 300 kg MES/jour	545 kg NTK/jour
-----------	-----------------------------	-------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-----------------

Actuellement saturée, la station est en cours d'extension afin d'augmenter ses capacités face à l'évolution croissante des raccordements et d'assurer un meilleur traitement des eaux usées. La mise en service de la nouvelle station d'épuration est prévue pour l'année 2016.

Ainsi, le Schéma Directeur de la STEP indique que la station sera en mesure de traiter les effluents de l'agglomération viennoise (incluant Saint-Cyr-sur-le-Rhône) pour les 20 prochaines années. Il se base sur une estimation de l'évolution de la population en accord avec la croissance recommandée par le SCoT.

## **IV. L'assainissement autonome**

---

La commune compte 45 clients desservis par le service public d'assainissement non collectif (SPANC), soit 156 habitants.

Entre 2012 et 2014, sur 12 installations ont été contrôlées, 11 ont été validées conformes.



## V. Gestion des eaux pluviales

---

Le réseau communal des eaux pluviales consiste à reprendre les eaux de ruissellements issues des voiries communales et de les acheminer vers les points bas en direction des divers exutoires. La commune de St-Cyr-sur-le-Rhône est composée de multiples combes et talwegs dans lesquels coulent divers ruisseaux, affluents du Rhône. Le réseau d'eaux pluviales vient se rejeter dans ces différents ruisseaux.

La Route Départementale n°38 (RD38) se situe en crête du secteur haut de St-Cyr-sur-le-Rhône. Elle marque la limite de bassin versant dans ce secteur.

Les eaux se répartissent de part et d'autre de cette route. Les eaux ainsi collectées sont restituées au milieu naturel (cours d'eau ou sous-sol par infiltration) au droit de divers ouvrages:

- Une dizaine d'exutoires ;
- D'un déversoir d'orage ;
- Pas de bassins de rétention ou d'infiltration public, mais certains lotissements privés en sont équipés.

Le réseau des eaux pluviales fonctionne globalement bien. Certains rejets en milieu naturel manquent d'aménagements. Des zones d'érosions se sont créées par endroit comme dans la combe située à proximité de la mairie de St-Cyr-sur-le-Rhône. Des aménagements en terrains privés situés à proximité de la route du Grisard provoquent des mises en charge dans cette combe représentant des risques de débordements.

La commune de St-Cyr-sur-le-Rhône possède un réseau d'eaux pluviales peu développé. La présence de nombreuses combes en tant que points de rejets des eaux pluviales expliquent en partie la faible densité du réseau d'eaux pluviales. Les eaux de ruissellement sont ainsi dirigées dès que possible vers le milieu naturel à travers les ruisseaux permanents ou non.

## VI. Ordures ménagères et déchèterie

---

**Ordures ménagères** : le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les mercredis (porte à porte)

**Tri sélectif** : la commune n'est pas équipée d'un système individuel pour le tri sélectif. Trois points de recyclage ont été mis en place sur le territoire communal accueillant trois conteneurs différents (verre, emballages et journaux)

- Chemin du Grenouillat
- Salle des fêtes
- Maison Blanche

**Déchèterie** : la déchèterie la plus proche est située à Ampuis